

MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON

Tél. : 02.32.39.95.15.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 Janvier 2015

Conseillers présents : MM. MACH, JORET, BENARD, COMONT, HAUZAY, CHERON, DELHOMME, CHEVAUCHEE, Mmes RAY-DEPIERRE, DELAVIGNE, CHIAPPE, MOY, LE COROLLER, CUVELIER, ROCHEREUIL

Absents : Mr DEPIERRE pouvoir à Mme C. Ray-Depierre
Mr LE BOURHIS pouvoir à Mme Moy
Mme DEPARPE

ELECTION MAIRE-ADJOINT :

Suite à la démission de Mme Elodie Oksüz de ses fonctions de maire-adjoint aux affaires culturelles et aux associations, le Conseil Municipal décide de maintenir 5 postes d'adjoints au Maire. Il faut donc procéder à l'élection d'un nouveau maire-adjoint.

Mr le Maire propose donc à ce poste Mr Alain COMONT. Il est procédé à l'élection. Avec 17 voix pour, Mr Alain Comont est élu 5^{ème} maire-adjoint chargé de la culture, des loisirs et des associations.

A ce titre, il percevra une indemnité calculée à hauteur de 9.67 % de l'indice 1015.

CONVENTION AVEC LA JSA :

Afin de garantir la pérennité de l'école de football et son bon fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal de valider la convention de mise à disposition d'un agent à l'association « Jeunesse Sportive Arniéroise ».

Cette convention stipule les heures mis à disposition de l'association (maximum 110 h/an) ainsi que les conditions financières (salaire déduit de la subvention municipale). Cette convention est validée à l'unanimité et le Maire est autorisé à la signer.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BP :

Comme nous le permet la législation, nous pouvons mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, et ce, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Sont donc votées les sommes suivantes :

- Achat tronçonneuse : montant : 700 €
 - Sécurité chemins communaux : montant : 11 000 €
- Ces sommes seront inscrites sur le BP 2015.

MOTION DE SOUTIEN A LA SCENE NATIONALE EVREUX-LOUVIERS :

Le Maire et le Conseil Municipal d'Arnières sur Iton par 14 voix pour et 3 abstentions, réunis lundi 26 Janvier 2015 tiennent à vous faire part de leur étonnement et de leur désaccord concernant la baisse significative des crédits alloués à la Scène Nationale Evreux Louviers.

Outre l'impact sur l'emploi, cette décision remet en cause le travail effectué depuis de nombreuses années pour permettre à nos habitants d'accéder à la culture par une programmation ouverte à tous, notamment avec des spectacles organisés dans notre commune.

Nous vous demandons de revoir votre décision.

TRANSFERT DE COMPETENCE GEMAPI :

La loi du 27 janvier 2014 introduit un changement de gouvernance dans l'exercice des compétences des collectivités territoriales. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2016, le législateur attribue aux E.P.C.I. une compétence obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

Cette compétence recouvre les missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le Conseil Municipal, par 16 voix et 1 abstention décide de transférer au GEA la compétence GEMAPI.

ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHATS D'ENERGIE ELECTRIQUE COORDONNE PAR LE SIEGE :

La commune adhérent à la compétence maintenance de l'éclairage public par le SIEGE, ce dernier se substituera de plein droit à la commune dans la passation et la gestion des contrats relatifs aux installations d'éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2016.

Quant à la fourniture d'énergie électrique, seuls les sites de plus de 36 kVA sont concernés. Sur notre commune, seule la nouvelle salle est dans ce cas. L'acte constitutif du groupement de commandes est validé à l'unanimité.

TRAVAUX DES COMMISSIONS :

➤ Commission circulation : C. Ray-Depierre fait part des souhaits de cette commission pour améliorer la circulation et la sécurité route de Breteuil et sur le secteur de la Clé des Champs. P. Joret répond que sur une départementale, il faut demander l'avis du Conseil Général. N. Delavigne rétorque qu'il serait peut-être utile de réfléchir à la problématique de la rue Grande ; la circulation sera dense lorsque les travaux de la déviation seront terminés.

- Commission des finances : Mardi 10 février à 18 h 30
- Commission des travaux : 1^{ère} quinzaine de février (date à définir)
- Commission scolaire : Jeudi 5 février à 18 h 30
- Commission loisirs et culture : Lundi 2 février à 18 h 30

QUESTIONS DIVERSES :

- B. Mach a reçu cet après-midi avec P. Joret et F. Bénard le bureau d'études CALIA, mandaté par GEA pour travailler sur le dossier « mutualisation des services ».

- Le 17 février, les maires concernés sont invités à la Préfecture pour le suivi des travaux liés à la déviation sud-ouest d'Evreux. Une rencontre aura lieu avec la DREAL auparavant à la Mairie. Les informations récoltées seront mises en ligne sur le site.

- P. Chiappe rappelle que les Arniérois ont la possibilité de recevoir une lettre d'information où seront listées les événements importants ainsi que des messages d'alerte si nécessaire. Elle rappelle que pour s'inscrire, il suffit d'envoyer son adresse mail à l'adresse : infos.mairie.arnieres@gmail.com

D'autre part, elle souligne que le site a déjà 6 ans passés et sa version risque d'être supprimée prochainement. P. Chiappe est donc en contact avec GEA afin de bénéficier d'un site personnalisé par le biais d'une convention.

- N. Delavigne fait le point sur les inscriptions pour la rentrée scolaire 2015-2016. Actuellement, 23 enfants sont inscrits ou pré-inscrits en petite section de maternelle alors que seulement 12 enfants de CM2 partiront pour le collège.

A priori, notre demande d'ouverture de classe est en bonne voie.

Suite à la demande de S. Delhomme lors d'un dernier conseil municipal d'effectuer auprès des parents une enquête de satisfaction concernant les TAP, N. Delavigne l'informe que Cigale va lancer un sondage sur les TAP ainsi que les autres activités de Cigale en février – mars.

N. Delavigne a relevé une délibération du GEA validant la pose de compteurs sur les bouches à incendie afin de facturer l'eau consommée aux communes. Elle demande des informations supplémentaires à B. Mach. La problématique vient surtout des gens du voyage lors de leur installation sur la commune. B. Mach propose d'écrire à la Préfecture afin de rappeler que le « camping » est interdit dans la vallée.

- P. Joret fait part d'un courrier de Totalgaz sur les difficultés de livrer leurs clients dans les secteurs desservis par des ponts limités en tonnage. Après avis auprès du GEA, un arrêté municipal aménagé a été pris.

Un arrêté sera également pris prochainement à la demande de la SNCF afin de disposer du parking situé route d'Evreux pour entreposer du matériel entre le 9 février et le 30 avril.

- P. Joret et R. Chevauchée sont allés à la dernière réunion du SIEGE. Sur le dossier d'effacement des réseaux sur les Rabasses, il a été décidé que les études se feraient cette année et les travaux seront programmés en 2016.

- P. Joret invite ses collègues à une visite de chantier de la future salle le samedi 7 février à 11 h 00.

- F. Bénard informe ses collègues de la commission urbanisme et environnement qu'une réunion de travail sur le PLU aura lieu jeudi 29 janvier à 14 h 00 avec le bureau G2C, les services de la DDTM et de GEA.

- E.Hauzay demande si les propositions de nom pour la future salle sont nombreuses. P. Joret fait le point des noms proposés et à 16 voix pour et 1 voix contre, il est décidé que cette salle portera le nom « ESCALE » (Espace Culturel, Associatif et de Loisirs Educatifs).